



LA LETTRE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARLES

La sécurité du Système d'information... l'affaire de tous !



Considérant l'ampleur croissante de l'informatique dans le quotidien des établissements de santé, le centre hospitalier met en œuvre une politique de renforcement de la sécurité de son système d'information. Ainsi malware, Trojan, Firewall, antivirus, mise à jour, proxy, VLAN, migrations Windows... termes qui apparaissent barbares pour les non-initiés sont le quotidien des membres de l'équipe informatique, l'actualité récente démontrant malheureusement que le risque « zéro » n'existe pas. En effet, les 120 cliniques d'un important groupe privé comme également le CHU de Rouen ont récemment été paralysé pendant plusieurs jours. Le CH d'Arles a lui aussi été attaqué le 11 décembre dernier et les conséquences, en particulier sur la messagerie, ont été importantes comme chacun a pu le constater.

Il est important de souligner que malgré l'important panel de solutions technologiques disponibles, la faille principale de tout système d'information est constituée par ses utilisateurs eux-même.

Le service informatique rappelle donc les indispensables bonnes pratiques à avoir en termes de sécurité informatique :

- **Utiliser des mots de passe robustes**, c'est-à-dire difficile à retrouver à l'aide d'outils automatisés et difficile à deviner par une tierce personne. Ne jamais les communiquer, ni les écrire et en changer au moindre doute.
- **Rester prudent en permanence** car même avec un correspondant bien connu des signes tels que l'utilisation d'une langue inhabituelle ou d'une adresse non conforme doit alerter et conduire à ne pas ouvrir le message. De façon générale, il ne faut pas faire confiance d'emblée au nom de l'expéditeur qui apparaît dans le message et ne jamais répondre à un inconnu sans un minimum de précaution.
- **Etre vigilant avant de cliquer sur un lien** qui, placé dans un message peut-être malveillant. La copie de l'adresse du site indiquée dans la barre d'adresse du navigateur est préférable.
- **Ne pas ouvrir de pièces jointes provenant d'un courriel suspect** car c'est un moyen classique utilisé pour propager des codes malveillants. Et surtout ne jamais ouvrir les pièces jointes dont les extensions sont les suivantes : .pif (exemple « photos.pif »), .com, .bat, .exe, .vbs ou encore .lnk.
- **Ne jamais relayer des canulars ou des messages de type chaînes** de lettres, porte-bonheur ou pyramides financières, appel à solidarité, etc. Quel que soit l'expéditeur, rediffuser ces messages peut propager des virus et saturer les réseaux.
- **Séparer les usages personnels des usages professionnels** et donc ne pas faire suivre des messages électroniques professionnels sur des services de messagerie personnels. Ne pas héberger non plus de données professionnelles sur des équipements personnels (clé USB, téléphone, etc.) ou sur des moyens personnels de stockage en ligne. De la même façon, éviter de connecter des supports amovibles personnels (clés USB, disques durs externes, etc.) aux ordinateurs de l'hôpital.
- **Contrôler la diffusion d'informations personnelles**, l'Internet n'étant pas le lieu de l'anonymat et les informations qui y sont laissées échappent instantanément à leur auteur.
- **Prendre connaissance par anticipation dans la GED Qualité des procédures de fonctionnement en mode dégradée** des logiciels que vous utilisez couramment.

Conduite à tenir si vous constatez un événement suspect sur votre poste de travail (présentation anormale des données, ralentissement exceptionnel,...) :

- 1 - le déconnecter du réseau (débrancher la prise réseau)
- 2 - le laisser allumer et branché à l'alimentation électrique
- 3 - contacter la hotline informatique au 2602

La vigilance de tous est nécessaire !

Le Président du Conseil de surveillance, le Directeur, la Présidente de la CME, les membres du Directoire et de l'équipe de Direction,

vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.

Présentation des vœux au personnel le 23 janvier 2020 à 11h30 devant la salle des conseils.



Sommaire



Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 : ses grands axes	P.2
Organigramme de direction commune	P.3
Organigramme et composition médicale des pôles d'activité	P.4
Le baromètre social	P.5
Un nouveau livret d'accueil	P.5
Hommage à Christine BACCELLI	P.5
Arbre de Noël	P.6
Bienvenue aux docteurs	P.6
La Maison du riz ouvre ses portes aux résidents de l'EHPAD du lac	P.6
Vaccination contre la grippe : il n'est pas trop tard	P.6
Mouvements du personnel	P.6

Structurée autour de 5 axes, cette loi entend transformer la fonction publique en procédant à la modernisation du statut et en proposant une rénovation de la gestion des ressources humaines dans la sphère publique.

Le titre 1er de la loi promeut, un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics

- Fusion du CTE et du CHSCT en une instance unique de concertation : le comité social d'établissement (CSE). Une ou plusieurs formations spécialisées santé, sécurité et conditions de travail pourront être créées au sein d'un CSE.
- Création d'un rapport social unique et d'une base de données sociales accessible aux membres du comité social à partir duquel seront établies les Lignes Directrices de Gestion (stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines).
- Réorganisation des commissions administratives paritaires avec une refonte du champ de compétences de celles-ci.

Le titre II de la loi vise à développer les leviers managériaux pour une action publique plus efficace

- Elargissement du recours au contrat, notamment sur les emplois de direction.
- Création du contrat de projet dans les 3 fonctions publiques et d'emplois saisonniers dans la fonction publique hospitalière.
- Versement d'une « prime de précarité » pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à un an.
- Suppression de la notation et généralisation de l'entretien professionnel comme modalité d'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires à compter du 1er janvier 2021.
- Sécurisation de la rémunération des agents contractuels et mise en œuvre d'une prime d'intéressement collectif.
- Suppression de l'avis préalable des CAP en matière d'avancement et de promotion interne - création de lignes directrices de gestion (stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines).
- Discipline :
 - ▷ protection des témoins de discrimination, d'harcèlement moral ou sexuel,
 - ▷ révision des sanctions disciplinaires.

Le titre V permet de renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique

- Mis en œuvre :
 - ▷ d'un dispositif de signalement de certains comportements
 - ▷ d'un plan d'action obligatoire relatif à l'égalité professionnelle
 - ▷ d'un dispositif de nominations équilibrées
 - ▷ inapplication du jour de carence au congé maladie des agents en état de grossesse.
- Favoriser l'égalité professionnelle pour les travailleurs en situation de handicap

Le titre III entend simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics

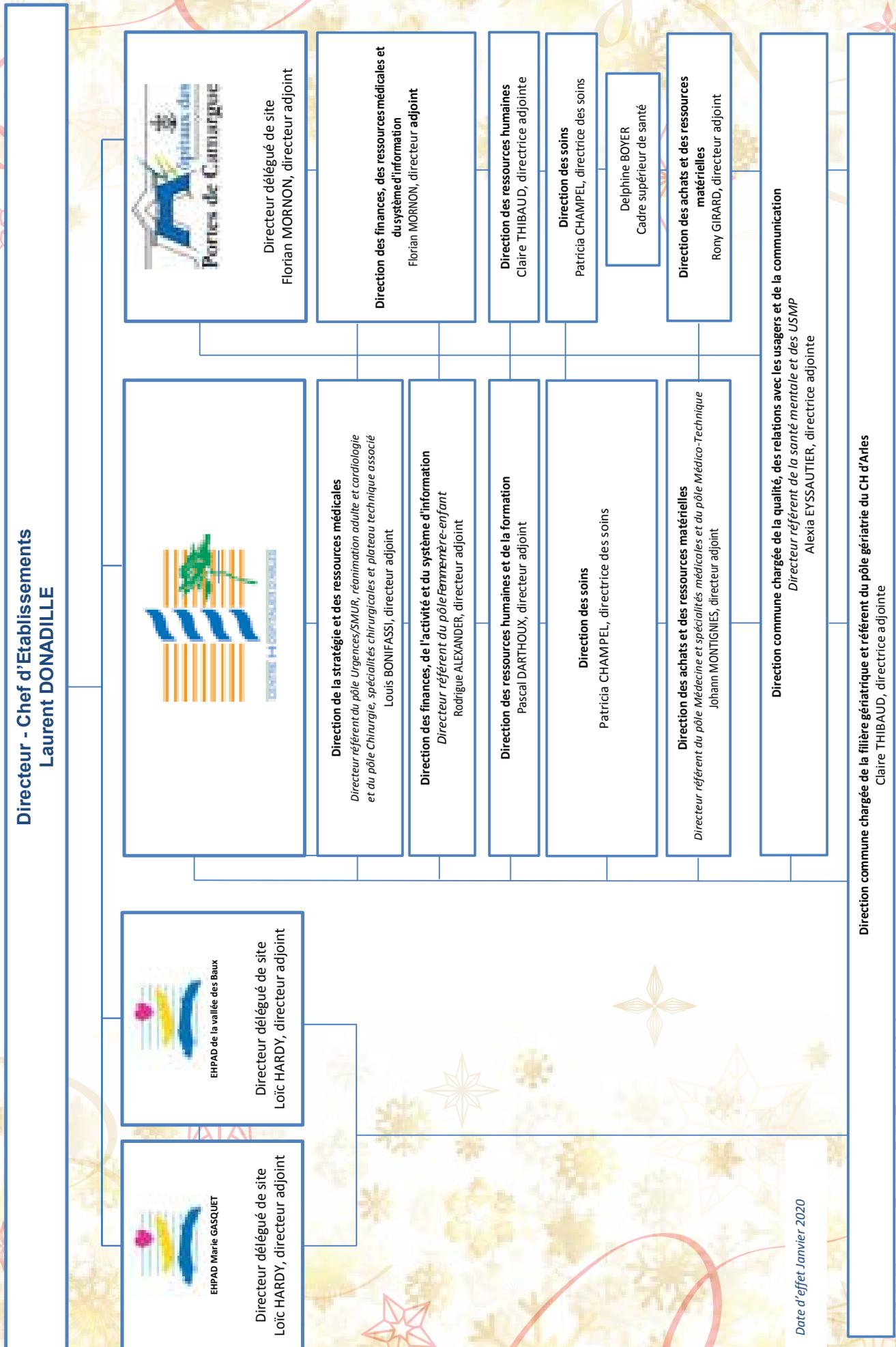
- Révision du cadre déontologique des agents en cas de mobilité entre le secteur public et le secteur privé.
- Réforme des dispositions relatives à la protection sociale des agents publics :
 - ▷ redéfinition de la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire,
 - ▷ simplifier l'organisation et le fonctionnement des instances médicales et de la médecine agréée,
 - ▷ mise en œuvre du congé de proche aidant,
 - ▷ possibilité de suivre une formation ou un bilan de compétences pour les agents placés en congé pour raison de santé.
- Répartition du supplément familial de traitement en cas de séparation des parents.
- Harmonisation des autorisations spéciales liées à la parentalité dans les 3 fonctions publiques.
- Elargissement du recours au télétravail.
- Création d'un code général de la fonction publique.

Le titre IV entend favoriser la mobilité et à accompagner les transitions professionnelles des agents publics, notamment dans un contexte de réorganisation des services

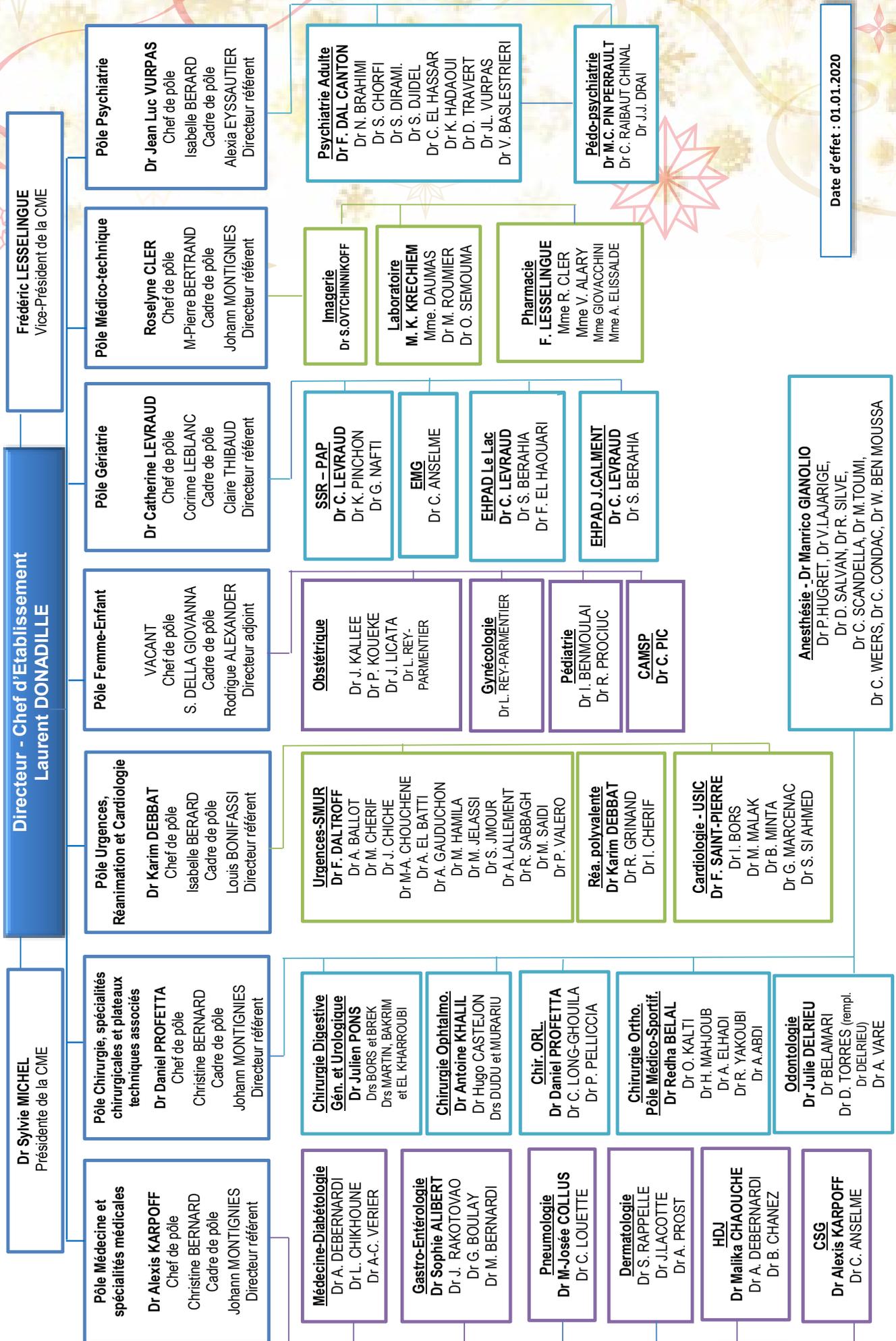
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics.
- Garantie de la portabilité des droits liés au compte personnel de formation en cas de mobilité en secteur public et secteur privé.
- Habilitation à légiférer par ordonnances pour réformer les modalités de recrutement et de formation des fonctionnaires .
- Développer l'apprentissage dans la fonction publique hospitalière.
- Renforcer la formation des agents publics en management .
- Expérimentation de la rupture conventionnelle dans le secteur public - extension du droit à l'allocation chômage aux bénéficiaires de la rupture conventionnelle et à certains agents démissionnaires.
- Création d'un dispositif d'accompagnement en cas de suppression d'emploi dans le cadre d'une restructuration.



Organigramme de direction commune



Organigramme et composition médicale des pôles d'activité

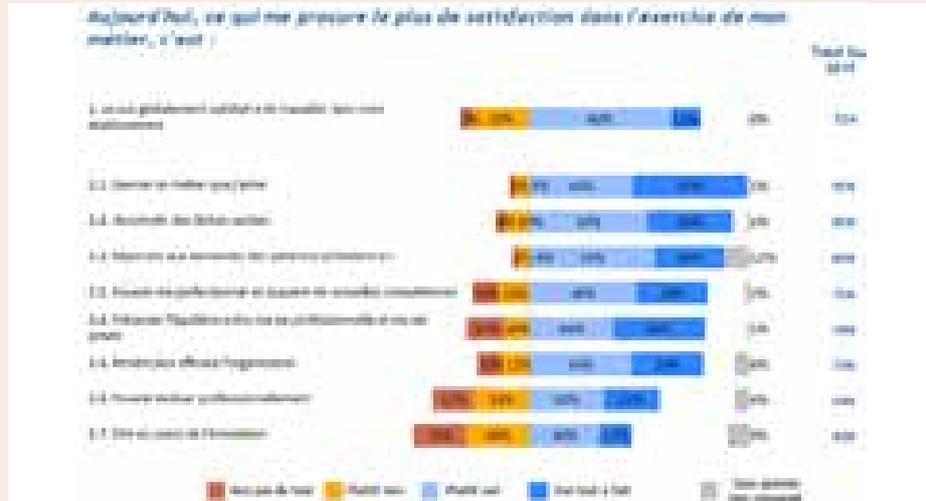


Le baromètre social 2019

En régions Occitanie et SUD PACA, 18 330 agents hospitaliers ont pris la parole

Le centre hospitalier d'Arles a participé cette année au baromètre social 2019. Ce dispositif s'intègre dans un projet interrégional de Qualité de Vie au Travail conduit par l'ANFH et concernant les établissements publics de santé en régions SUD PACA et Occitanie. Une enquête anonyme par questionnaire a ainsi été proposée auprès des personnels de chaque établissement entre le 27 mai et le 29 juin 2019 afin de recenser les facteurs risques, identifier des leviers de la qualité de vie au travail et mettre en œuvre des actions préventives ciblées. 19% des agents de l'établissement ont répondu à ce questionnaire.

71% des agents sont satisfaits de travailler au centre hospitalier d'Arles



Une très forte majorité des agents répondants (entre 75% et 85%) ont le sentiment de satisfaire aux demandes des patients et des résidents, de pouvoir se perfectionner et acquérir de nouvelles compétences, de pouvoir préserver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée et d'accomplir des tâches variées.

91% des agents exercent un métier qu'ils aiment

L'amour du métier est la valeur partagée la plus forte parmi les professionnels du centre hospitalier d'Arles. Avec un pourcentage de 91%, les résultats sont équivalents à la moyenne des établissements ayant participé à l'enquête. Les agents ont ainsi le sentiment de faire un travail utile, d'être considérés en tant que personnel et ont le sentiment d'un travail bien fait.

Des équipes unies et solidaires

Les personnels sont conscients des difficultés et considèrent que la charge de travail est intense dans un contexte où chacun doit travailler très vite. Face à des problèmes, les équipes savent se montrer unies. 90% des agents déclarent avoir du plaisir à travailler entre-eux, 81% se montrant solidaires en cas de difficulté. Enfin 71% des agents estiment pouvoir compter sur le soutien de leur responsable hiérarchique en cas de besoin.

Des tensions à prendre en compte

37% des agents souffrent d'état de fatigue et d'épuisement au travail qui peuvent impacter leur état de santé avec une difficulté à trouver le sommeil pour 39% d'entre eux. Par ailleurs, seuls 29% des agents sont satisfaits des conditions matérielles dans lesquelles ils exercent leurs missions et 35% estiment être suffisamment soutenus psychologiquement.

Communications et information

Enfin 82% des agents (47% au niveau interrégional) sont informés sur la vie et les projets au sein de l'établissement par le journal interne, 71% par la messagerie électronique.

Désormais, la DRH et les partenaires sociaux vont poursuivre l'analyse de ce questionnaire afin de pouvoir identifier les items les plus fragiles et proposer des axes d'amélioration.

Un nouveau livret d'accueil



L'évolution importante ces dernières années de l'établissement et de son mode de fonctionnement a rendu caduc le livret d'accueil remis aux patients au début de leur séjour.

A l'occasion du stage hospitalier d'un élève directeur d'hôpital, M. Jean-Baptiste BRIGNOLI, la mission de repenser le livret d'accueil en lien avec son maître de stage et la reprographie lui a été confiée. Cela vient d'aboutir à la rédaction d'un nouveau livret d'accueil mis en place à titre expérimental. Les premiers retours sur ce livret permettront sa mise en forme définitive au sein d'une pochette contenant les pièces complémentaires utiles au séjour des patients.

Les prochains mois permettront d'améliorer encore ce nouveau livret d'accueil avant son façonnage dans sa forme définitive et sa diffusion généralisée. N'hésitez donc pas à faire retour à la direction (direction@ch-arles.fr) de vos remarques.

Hommage à Christine BACCELLI

La communauté hospitalière a appris avec tristesse le décès le 7 décembre, des suites d'une longue maladie, de Madame Christine BACCELLI, infirmière référente de la cellule de coordination des prélèvements d'organes.



Recrutée par l'établissement en mars 1996 en qualité d'infirmière diplômée d'Etat, elle a exercé ses fonctions au sein des services de pneumologie puis de réanimation et surveillance continue.

Confrontée à la maladie elle avait repris une activité à temps partiel en septembre 2016 et avait rejoint en juin 2018 la coordination hospitalière de prélèvement d'organes et de tissus.

A ses 3 enfants, à sa famille et à ses proches ainsi qu'à ses collègues de travail, La Lettre adresse ses plus sincères condoléances.

Arbre de Noël



Comme chaque année la DRH et l'Amicale des hospitaliers ont organisé le mercredi 11 décembre après-midi l'Arbre de Noël de l'établissement au gymnase Jean-François LAMOUR prêté par la municipalité.

Plus de 300 enfants ainsi que leurs parents, après avoir été accueillis par un goûter préparé par les membres de l'Amicale, et réalisés de jolis tatouages éphémères, ont assisté au spectacle « Mon grand-père était magicien » au cours duquel des enfants ont pu monter sur scène pour réaliser avec l'artiste des tours de magie.

Après ce joli spectacle, les enfants sont venus retirer leur boîte de chocolat en présence bien entendu du Père Noël.

La Maison du riz ouvre ses portes aux résidents de l'EHPAD du lac

Après le travail mené l'an dernier autour du savon de Marseille, le PASA (pôle d'activités en soins adaptés) de l'EHPAD du Lac s'est intéressé à une culture ancrée en terre camarguaise : le riz.

Le projet a reposé sur des activités sur la thématique du riz, de sa récolte aux fêtes arlésiennes.

Ainsi, entre août et septembre, plusieurs groupes de bénéficiaires ont visité la Maison du riz (route des Saintes-Maries de la Mer) pour en apprendre un peu plus sur cette céréale, ses origines et sa culture. Bien plus que de simples sorties culturelles, ces séances ont permis aux résidents de mobiliser leurs facultés : réanimation occupationnelle (mémoire, manipulation, calcul, synchronisation d'activité, stimulations sensorielles...), valorisation de connaissances créant des liens et une inclusion sociale. Sans oublier l'implication des agents de l'EHPAD autour d'un projet commun.

Et bien évidemment cela a aussi été l'occasion pour eux de manipuler le riz en confectionnant des petites pochettes, vendues lors du repas de Noël des familles.

Enfin, gourmands et gourmets se sont mis aux fourneaux pour cuisiner plusieurs recettes salées ou sucrées qui ont ravi les papilles des gourmands lors des repas thérapeutiques hebdomadaires.



Bienvenue aux docteurs



Rabaa SABBAGH

Praticienne attachée associée qui a rejoint le service des urgences le 7 octobre 2019.



David TORRES

Chirurgien-dentiste qui a pris ses fonctions de praticien contractuel au sein du service d'odontologie le 9 octobre 2019



Anna ELISSALDE

Pharmacienne assistante spécialiste à temps partagé avec le CH de Salon de Provence qui a rejoint la pharmacie le 4 novembre 2019

Adeline PROST

Dermatologue assistante spécialiste qui a pris ses fonctions au sein du service de dermatologie le 12 novembre 2019

L'établissement a également le plaisir d'accueillir 3 stagiaires associés, les docteurs :



Mohamed Ali CHOUCHE

qui a rejoint le service des urgences le 7 octobre 2019



Abderraouf ELHADI

affecté au sein du service de chirurgie orthopédique le 4 novembre 2019

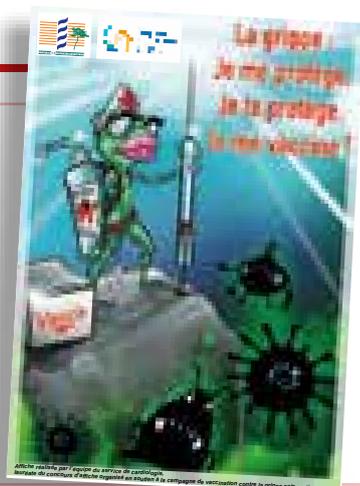


Ramzy YAKOUBI

qui a pris ses fonctions au sein du service de chirurgie orthopédique le 4 novembre 2019

Vaccination contre la grippe :

il n'est pas trop tard !



La Lettre souhaite la bienvenue aux agents recrutés pendant la période du 11 novembre au 10 décembre 2019 :

M. Jérôme ROUSSEAU (ouvrier principal), M. Nassim GOUFAL (manipulateur radio) et Mme Delphine GADOLET (IDE).

Sur la même période, ont quitté l'établissement :

Mme Elisabeth MEGES (ASH qualifiée), Mme Marie-Claude CARTA (adjoint administratif), M. Antoine JUAREZ (aide-Soignant), Mme Fatiha LIMDIGHRI (préparatrice en pharmacie), Mme Elsa FAVIER (manipulatrice radio), Mme Aurélie BERLIOUX (adjoint des cadres hospitaliers, Mme Laurie ARLOTTO (IDE) et M. Edgar MANAS (IADE).